



*PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL*  
**LUNDI 14 NOVEMBRE 2016**  
à 20 heures 30

**Présents :** CALMELS Marcel – ARLES Jacques - GELY Marc – MANCINO Francis – BONNEFOUS Martine - LADAME Alain - VERNHET Joël – BONAMI Nicolas - VALENTIN Alexandre - HERBAUT Frédéric

**Conseillers municipaux absents avec procuration :**

- SABATHIER Pierrick a donné procuration à Joël VERNHET
- FRAYSSE Didier a donné procuration à Nicolas BONAMI
- GAYRAUD François a donné procuration à Marcel CALMELS
  
- **Désignation d'un secrétaire de séance.**  
Mme Martine BONNEFOUS a été désignée à l'unanimité.

**1- APPROBATION DU PV DU 30 AOUT 2016**

**POUR : 15**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

**2- URBANISME ET TRAVAUX**

- **4 demandes de Déclaration Préalable**
  - BRENGUES Jean – Travaux accessibilité pour cabinet infirmières
  - LEVAL Christiane – Remplacement menuiseries existantes
  - AMSA – REL – Aménagement parking personnel et bungalows temporaires.
  - TEMPLE BOYER Rémi – Réfection toiture
  
- **1 demande de Permis de Construire.**
  - LALLEMAND David – Maison d'habitation
  
- **1 demande de Certificat d'Urbanisme Opérationnel.**
  - BERGONIER Didier – Construction maison habitation

**TRAVAUX**

Mr Jacques ARLES adjoint aux travaux prend la parole, il précise que la commission travaux se réunit régulièrement.

- La première tranche des travaux d'assainissement est terminée, les riverains peuvent se raccorder ;
- L'entreprise GUIPAL va devoir accélérer les travaux, il y a du retard sur le planning, le chantier doit être terminé pour l'été.
- Suite à l'étude du site, il y a assez de place pour enterrer les conteneurs poubelles en face les Raspes.
- A la gendarmerie d'importants travaux de plomberie et de peinture doivent être réalisés pour rénover un appartement, le portail du garage est commandé.
- Les combles des 14 villas du Pré de Barre vont être isolés, le financement pourrait être en grande partie couvert par des subventions, il faut envisager de changer les huisseries.

- Une demande de subvention, dans le cadre des contrats de ruralité, a été déposée en vue d'une rénovation importante de la salle des fêtes.
- Le goudronnage de la traverse (Pont du Tarn – Gendarmerie) sera réalisé très prochainement.

## **CAMPING**

Régularisation administrative du camping de la base nautique.

Dossier confié au cabinet JAUDON expert-géomètre.

- Réunion avec les services de l'Etat le 22 Mars 2016 concernant la délimitation de la zone inondable.
- - Dépôt de la demande du permis d'aménager.
- Etude du redéploiement des emplacements de camping.
- Précédemment : 33 emplacements hors HLL
- Nouvelle implantation : 48 emplacements disponibles.
- 36 places de camping (caravane ou tente)
- 6 HLL
- 6 Mobil home
- Chaque emplacement à une surface supérieure à 80 M2
- Nécessité de rendre plus accessible chaque parcelle en rendant le sol moins pentu par endroits
- Implantation d'une délimitation de la zone inondable par une petite haie d'arbustes.
- Une commission particulière va être mise en place pour étudier tous les problèmes liés au camping.. Cette commission a été désignée : Mrs MANCINO Francis – LADAME Alain – Marc GELY – Frédéric HERBAUT.

### **3- AMENAGEMENT ESPACE SPORTIF, DETENTE ET JEUX**

Mr Alain LADAME prend la parole.

Afin de pouvoir implanter sur le terrain de tennis actuel une aire de jeux pour adolescents du type city-stade ou city-parc, nous devons transférer le terrain de tennis actuel sur un autre lieu.

Après diverses rencontres avec Mr REDON Christian, propriétaire d'un terrain de tennis situé après la base de loisirs du bord du Tarn et Mr VERPRAET Boris, locataire actuel de ce terrain, nous sommes parvenus à un accord de proposition à soumettre au conseil municipal.

Mr VERPRAET Boris étant d'accord pour nous céder la location de cet espace sportif, Mr REDON nous propose à partir du 01 Janvier 2017 de nous louer ce terrain pour 500 euros par an. Le type de bail ainsi que sa durée étant à déterminer.

Certains travaux de nettoyage, d'élagage et autres seront mis au budget 2017.

Je soumetts au vote cette proposition afin que Mr le Maire puisse signer les contrats à prévoir.

Le vote est reporté à un prochain conseil municipal. Voir les travaux à effectuer et comparaison avec un terrain neuf. Proposition de réaliser le city rapidement même si l'on reste quelques mois sans terrain de tennis.

### **4- SIEDA extension réseaux Chemin de Vère**

Les réseaux existent déjà. Suite à la construction de Mr LALLEMAND le SIEDA réalisera les branchements.

### **5- ACQUISITION TERRAIN AUX ESPEYRIERES**

C'est un terrain qui appartient à Mr CANILHAC. Mr le Maire propose d'acheter les parcelles Section B 337 et B 338 soit 6480 M2 pour la somme de 15 000 Euros (quinze mille euros)

Le Conseil vote à l'unanimité 15 voix pour l'achat de ce terrain.

### **6- APPROBATION STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Il est obligatoire pour une collectivité territoriale de plus de 5000 habitants de créer une aire de stationnement pour les gens de voyage.

Les statuts ont été modifiés et acceptés par la Communauté de Communes, Mr le Maire demande l'approbation du Conseil Municipal

Le Conseil vote à l'unanimité 15 voix pour la modification des statuts de la Communauté de Communes.

**POUR : 15**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

## **7- APPROBATION SCOT DU PARC NATUREL REGIONAL GRANDS CAUSSES**

Le schéma de cohérence territoriale est un document à l'échelle du Parc qui a été accepté à l'unanimité par le Conseil Syndical le 02 Septembre 2016, il est le résultat de 3 ans de travail. Les conseillères demandent plus d'information, le vote est reporté. Le dossier peut être consulté par internet sur le site [www.prc-grands-causses.fr](http://www.prc-grands-causses.fr)

## **8- ANIMAUX ERRANTS (CHATS, CHIENS.....)**

Le nombre de chats errants dans le village a augmenté. Pour des raisons sanitaires, il faut contenir cette population, les animaux doivent être identifiés, stérilisés et relâchés sur le lieu de capture. Mr GELY Marc propose de faire appel à la S.P.A, elle demande 600 Euros pour 15 chats. Le conseil vote 13 voix pour et 2 abstentions.

## **9- RIFSEEP (Régime indemnitaire des employés communaux)**

Monsieur le Maire expose le nouveau régime indemnitaire du personnel des Collectivités.

Après Avis de CTP – Centre de Gestion

Vu les nouveaux décrets, il y a lieu de délibérer sur le régime indemnitaire des agents titulaires stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels.

Le RIFSEEP se compose de deux parties.

L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'Expertise (IFSE)

Le complément indemnitaire annuel (CIA)

L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté individuel.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 15 voix pour l'instauration du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

## **10- QUESTIONS DIVERSES**

-Mr Alain LADAME demande plus de documents avant le Conseil pour mieux étudier chaque point.

Mr le Maire répond que les documents sont disponibles au secrétariat.

-Il y a une recrudescence des nids de frelons asiatiques sur des propriétés privées ; comment peut-on traiter ce problème ?

-Mr le Maire a demandé la réalisation d'un plan topographique du centre historique du village en vue d'une réhabilitation future éventuelle.

-Le sentier du facteur s'est en partie écroulé entre St Rome et Auriac. Nous avons pris contact avec le PNRGC pour qu'il effectue des travaux de réhabilitation de la parcelle endommagée.

La séance est levée à 22 h 30

Le prochain conseil municipal aura lieu le Mardi 13 DECEMBRE 2016 à 20 H 30.

Le Maire,  
**Marcel CALMELS.**